

Le féminisme

EN REVUE

Volume 2. Numéro 6.

JUIN 1989



Fédération
des femmes du Québec

Constance Middleton-Hope,
présidente nouvellement élue
de la Fédération des femmes du Québec



D'une présidente à l'autre

Bien que j'aie eu l'occasion, lors de l'Assemblée générale annuelle, d'offrir à la nouvelle présidente de la FFQ mon appui et mon entière solidarité, je désire profiter de la parution du présent numéro du **Féminisme en revue** pour réexprimer toute la confiance que je porte en sa capacité d'assumer la charge liée au poste qu'elle a accepté.

Constance Middleton-Hope a une longue feuille de route en matière d'engagement social et professionnel. Sa carrière dans le milieu de l'éducation est tricotée serrée. Avant d'accéder à la direction générale du Conseil scolaire de l'île de Montréal, Constance est passée par différents postes d'enseignante, de directrice et de conseillère. Elle a participé aux travaux de nombreux comités gouvernementaux et l'excellente qualité de son travail a été maintes fois reconnue par l'attribution de prix à caractère honorifique. La lecture de la liste des conférences qu'elle a prononcées confirme son intérêt particulier pour la place des femmes en éducation et pour la problématique femmes/travail.

Enfin, et cela n'est pas la moindre de ses réalisations,

Constance fut membre fondatrice de l'Auberge Madeleine et en assumait la présidence de sa fondation en 1983 jusqu'au printemps 89. Je crois que notre nouvelle présidente n'est pas du genre à faire grand état de ces choses. Cependant, les faits sont là et démontrent amplement qu'elle est une femme sur qui on peut compter.

Au Conseil d'administration de la FFQ depuis 1986 et trésorière pendant l'année 88-89, Constance a eu le temps de prendre le pouls de notre organisme et elle souscrit pleinement à la vision si chère à tant de membres d'un mouvement québécois de femmes fort, énergique et soucieux de son expansion.

Il ne me reste donc qu'à souhaiter à Constance la collaboration du plus grand nombre possible de membres. Même si le rôle de la présidente est de première importance, elle ne peut être seule responsable de l'image de force que nous voulons voir accolée à la Fédération. Toutes celles qui ont compris cela soutiendront Constance dans son mandat.

Ginette Busque

Le mot de la présidente

J'ai accepté cette lourde tâche de présidente de la Fédération des femmes du Québec que vous m'avez confiée sachant que je pourrais compter sur l'appui de femmes dévouées aux objectifs de cet organisme. En retour, je vous assure que je serai une présidente à plein cœur sinon à plein temps.

Les dossiers économiques seront les grands défis de cette année. Le plein emploi, les services de garde, l'équité en emploi, les effets du libre-échange et ceux du budget Wilson exigeront toute notre expertise, toutes nos ressources humaines et financières.

Déjà, on perçoit un certain mépris pour les dossiers de condition féminine dans certains milieux gouvernementaux et même parmi les représentantes des partis politiques qui veulent passer le message que tout est acquis et qu'il est temps de poursuivre d'autres buts.

Face à une diminution de l'aide financière, nous aurons à partager avec d'autres organismes l'assiette fiscale des bailleurs de fonds afin d'assainir notre budget et de combler notre déficit. Les coupures budgétaires dans le programme de Promotion de la femme du Secrétariat d'État vont nous obliger à être plus militantes tout en étant plus habiles dans nos stratégies, et à être rigoureuses dans l'emploi de nos ressources financières et

dans la planification de nos projets.

Nous aurons également à relever le beau défi que nous pose l'intégration de quarante (40) nouvelles associations, fruit de la campagne de recrutement de l'année 88-89. Nous aurons le plaisir de nous rencontrer, de nous connaître et surtout d'échanger sur nos attentes. Nous aurons enfin à composer davantage avec nos sœurs des communautés culturelles, nos sœurs handicapées et nos sœurs autochtones.

Nos conseils régionaux seront sollicités davantage pour leur expertise et leur appui; nous espérons également voir la naissance de deux autres conseils dans un avenir très rapproché.

Je suis choyée, comme présidente, d'être entourée d'une équipe merveilleuse et d'une permanence fort solide mais la Fédération, c'est aussi **vo**tre Fédération. Il s'agit de s'y impliquer pour en prendre le goût! Toutes les compétences sont nécessaires, tous les talents sont importants, toutes les heures de dévouement sont essentielles. Il me reste à remercier toutes celles qui ont accepté de siéger au Conseil d'administration provincial et aux comités et à inviter les autres à se joindre à ces femmes engagées dans l'avenir!

Constance Middleton-Hope
Présidente

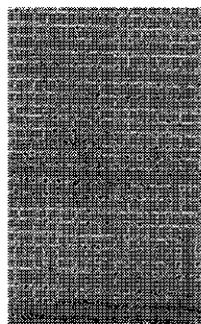
Prochaine date de tombée:

21 août

rière de nous communiquer vos projets immédiatement pour nous permettre d'en planifier la publication dans nos numéros à venir, si nous en avons l'espace.

N.D.L.R.

Les chroniques que nous publions reflètent l'opinion de leurs auteurs et n'engagent qu'eux-mêmes.



CHRONIQUE MÉDICALE

par
Ginette Landry,
M.D.

L'Ostéoporose

L'ostéoporose est le résultat d'une diminution de la densité osseuse en relation avec le vieillissement. La dégénérescence affecte les os trabéculaires, c'est-à-dire les os courts comme les vertèbres, les os de la hanche, du poignet... Il s'agit davantage d'un phénomène d'usure que d'une véritable maladie en ce sens qu'il n'y a pas de pathologie et que le dérèglement des mécanismes contrôlant l'équilibre dynamique du métabolisme phosphocalcique est subtil et inconnu pour l'instant. Pour faire image afin d'illustrer mon propos, j'utilise l'exemple suivant que n'importe quelle «ménagère» comprend à l'instant: si vous lavez une pièce de vêtement, drap, chandail, chemise, il arrive un moment où vous remarquez un amincissement du tissu sans qu'il y ait défaut de tissage ou de couture. C'est ce qui se passe quand on parle d'ostéoporose ou de réduction de densité osseuse. L'os est normal dans sa structure, comme le révèle l'image microscopique; les unités de structures osseuses sont conservées mais elles sont moins nombreuses. Le dosage sanguin de calcium et de phosphore est normal également. C'est dire qu'une prise de sang n'est d'aucune utilité pour faire le diagnostic de l'ostéoporose. Il s'agit donc d'un vieillissement de l'os et l'âge induit sur cet organe comme sur les autres un amincissement, une atrophie.

Les conséquences de cet état se visualisent par un tassement des vertèbres et même par des fractures responsables de la réduction de la taille et de la courbure du dos objectivées chez les gens âgés. Il ne m'est pas rare de mettre en évidence une diminution de la taille de 3 à 5 cm chez mes patientes de 60 ans qui ne prennent pas d'hormones!

La seconde complication de l'ostéoporose est la fracture de la hanche (20% des femmes au-dessus de 70 ans avec 16% de mortalité dans les 6 mois suivants). Comme, au Québec, 10% de la population est au-dessus de 65 ans, on comprend l'importance de l'enjeu économique et social de cet état de chose: hospitalisation, chirurgie pour hanche artificielle, douleur et perte d'autonomie.

Il n'y a pas de traitement de l'ostéoporose, c'est dire l'importance de la **prévention**. Celle-ci comporte trois volets: **conserver les œstrogènes** à la ménopause sous forme de traitement de remplacement, **l'exercice** et le **calcium**.

En effet, la cellule osseuse (ostéoblaste) sécrète une substance gélatineuse appelée collagène qui devient rigide par l'imprégnation de calcium. L'alimentation ne peut directement fournir ce collagène; le travail de l'ostéoblaste est irremplaçable. Deux hormones le stimulent: les hormones sexuelles (œstrogènes et testostérone) et la calcitonine.

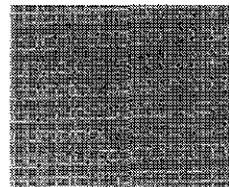
La ménopause se caractérise par un arrêt de la sécrétion d'hormone par l'ovaire entraînant, par défaut de stimulation de l'ostéoblaste, une réduction de la densité osseuse de l'ordre de 20% dans les 5 à 7 premières années de la ménopause. Le risque de fracture de la hanche survient après une diminution de 35% de la densité osseuse, atteinte après 20 ans de ménopause environ. Par comparaison, l'homme expérimentant une baisse graduelle de la testostérone plutôt qu'un arrêt brutal devient à risque de fracture de la hanche vers l'âge de 85 ans.

La jeune anorexique mentale, par suppression de sa fonction ovarienne, devient, elle, à risque d'ostéoporose beaucoup plus tôt dans sa vie.

Seule la calcitonine pourrait adéquatement remplacer les œstrogènes. Cependant, la production industrielle est impossible pour l'instant et comme cette hormone est détruite par la digestion, il faudrait la donner par injections, de sorte que son emploi comme prévention susciterait un enthousiasme modéré! Il faut donc accepter que pour l'instant, **les hormones œstrogènes ne peuvent être remplacées comme traitement préventif de l'ostéoporose**.

L'exercice constitue l'autre élément de prévention de l'ostéoporose. Pour être efficace, l'exercice doit être anti-gravitaire, c'est-à-dire autoporté ou encore en position debout. (En conséquence, la natation, la bicyclette, les exercices au sol, tout en ayant un excellent potentiel de stimulation aérobique, ne sont pas de premier choix comme prévention de l'ostéoporose.) Vive la marche!

Quant au calcium, rappelons qu'il faut 1000mg. par jour chez la femme de 40 ans et plus, et 1500 mg. par jour en post ménopause chez la femme qui ne prend pas d'hormones. Les produits laitiers sont la source principale de calcium (trois portions de produits laitiers: lait, yoghurt, fromage fournissent le 1000 mg. quotidien requis). Ne pas oublier que le tabac, la caféine et l'alcool augmentent la perte calcique rénale. En somme, la candidate vulnérable à une fracture dans la septantaine demeure la femme fumeuse, sédentaire, de frêle ossature et qui s'abstient de recourir à l'hormonothérapie au moment de sa ménopause.



CHRONIQUE JURIDIQUE

par
Janine Kean,
avocate

Les agressions sexuelles et la compensation pécuniaire

Le loi prévoit-elle un dédommagement pécuniaire pour la victime d'agression sexuelle?

D'abord, il faut comprendre qu'il existe des recours, mais ceux-ci diffèrent en fonction de la loi qui les crée.

Le Code criminel définit ce qui constitue un crime et quel est le châtement susceptible d'être imposé à l'auteur, mais il ne prévoit aucune indemnité pour la victime sauf peut-être le remboursement du dommage matériel, exemple la porte ou la vitre brisée lors du crime. Les victimes doivent donc avoir recours à d'autres lois pour obtenir une compensation pécuniaire pour les dommages physiques et/ou psychologiques résultant de l'agression.

Il s'agit de la loi de l'indemnisation des victimes d'accidents criminels et du recours civil en vertu du Code criminel.

La loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents criminels (I.V.A.C.) est administrée et appliquée par la Commission de la santé et sécurité au travail (C.S.S.T.). Toute victime d'un crime peut s'en prévaloir.

La victime doit remplir une demande d'indemnisation dans l'année du délit dont elle a été victime. Si la réclamation est acceptée, le fonds d'indemnisation lui versera une compensation pécuniaire. Ce recours a l'avantage d'être accessible à toutes les victimes, que l'offense connaisse ou non l'auteur du crime.

Enfin, il y a le recours civil en vertu de l'article 1053 du Code civil qui se lit comme suit:

«toute personne capable de discerner le bien du mal est responsable du dommage causé par sa faute à autrui, soit par son fait, soit par imprudence, négligence ou inhabileté.»

Donc, la victime doit prouver que l'auteur du délit est capable de discernement et qu'il a commis une faute.

Les dommages peuvent être d'ordre physique ou psychologique en plus de ceux réclamés à titre de souffrance, douleurs et inconvénients. Évidemment, ce recours nécessite de connaître l'auteur du délit. Il demeure illusoire dans la majorité des cas, puisque la solvabilité du responsable est souvent inexistante.

Une nouvelle loi entrera en vigueur bientôt, il s'agit de la **Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels**. Malheureusement, le genre de compensation que cette loi prévoit est encore imprécis.

Compte rendu du Colloque FFQ 1989: OPÉRATION BILAN ET PROSPECTIVES

par Micheline Desjardins

Le compte rendu détaillé remis au Comité des communications par Mme Desjardins ne peut être publié intégralement dans le **Féminisme en revue** et a dû être abrégé par Janou Gagnon, responsable de ce comité, pour fins de publication.

La Fédération des femmes du Québec tenait, les 5 et 6 mai derniers au Mont Sainte-Anne, son Colloque annuel sous la responsabilité du Conseil régional de Québec, présidé par Suzanne Messier.

Le Comité du colloque, présidé par Claire Bonenfant, avait choisi pour thème **Bilan et prospectives** afin que soient étudiées les différentes thématiques qui concernent la condition féminine. Car ce colloque, le dernier avant la tenue des événements célébrant le 50^e anniversaire du droit de vote des Québécoises organisés par **Femmes en tête**, visait à amener ses participantes à réfléchir sur les actions de la FFQ depuis sa fondation en 1966 et à s'interroger sur la place et le rayonnement de leur fédération pour les années à venir.

Le colloque était divisé en trois parties: la première réservée au théâtre **Mémoires des femmes** et à un panel formé de trois ex-présidentes de la FFQ; la seconde consacrée aux ateliers; la troisième prenant la forme d'une plénière.

L'intervention théâtrale a plongé l'auditoire dans le contexte socioculturel et socioreligieux du Québec des années cinquante et soixante. **Tranche de vie** a permis de voir les acquis réels des femmes.

Ensuite, les exposés de mesdames Rita Cadieux, Ghislaine Patry-Buisson et Denyse B. Rochon ont amené les participantes à mieux comprendre l'évolution de la FFQ depuis ses débuts jusqu'à nos jours, à mieux saisir les enjeux des luttes et le sens des interventions, bref à mieux s'approprier l'histoire de la FFQ.

Contenu des ateliers

Les participantes avaient le choix de dix ateliers. Chaque atelier s'est tenu deux fois au cours de la journée; les sujets à l'étude étaient les suivants: (1) **bilan**; (2) **prospectives**; (3 et 4) **vécu associatif**; (5) **éducation**; (6) **travail**; (7) **santé**; (8) **famille**; (9) **image de la femme**; (10) **politique**.

Atelier 1: Qui sont nos futurologues féministes?

Les participantes ont identifié quelles devraient être les priorités de l'avenir; ont été relevés les **dossiers d'actualité**: équité salariale; programme d'accès à l'égalité; plein emploi; réaménagement du travail; emploi des femmes dans les métiers non traditionnels; participation des femmes au pouvoir; élimination de la violence conjugale; sujets concernant la reproduction. On a également noté les **dossiers n'ayant pas encore atteint leur vitesse de croisière**: dénatalité; politiques de population; technologies de reproduction humaine; MTS. On a défini les **champs d'intervention à promouvoir collectivement**: paix; écologie; concepts de développement en relation avec le progrès; respect de l'environnement. Enfin, on a rappelé l'importance d'aider les femmes à concilier famille et travail.

Atelier 2: Les femmes dans la société québécoise se tourment-elles toujours vers la FFQ?

Pour contrer une certaine indifférence des femmes face aux questions qui les concernent, on souhaiterait que la FFQ réévalue sa participation au processus de consultation gouvernementale, qu'elle accorde la priorité à la participation au pouvoir municipal et, enfin, qu'elle définisse des plans d'action triennaux en concertation avec ses associations-membres. Constatant l'expertise des associations-membres, des conseils régionaux et des comités de la FFQ, on a recommandé d'accentuer la coordination auprès de ces différents conseils et associations et demandé d'appuyer officiellement et de publiciser les initiatives des membres associatifs dans les dossiers menés par ceux-ci.

Atelier 3: La FFQ: reflet de l'opinion publique des femmes du Québec?

On a constaté que beaucoup de dossiers ont été ouverts mais, afin de permettre à la FFQ de réagir rapidement, on suggère de repenser le mode de circulation de l'information. L'image de la FFQ est parfois davantage celle d'une association que d'une fédération. On souhaiterait que la FFQ s'appuie sur l'expertise des membres individuelles, des comités et des associations-membres et qu'elle sensibilise encore davantage le grand public en utilisant l'ensemble des médias de communication.

Atelier 4: Quelle place occupent les groupes de femmes sur l'échiquier de la politique?

On a pu constater qu'il y a concertation des groupes de femmes et que l'opinion des femmes est retenue bien que celles-ci ne sachent pas toujours reconnaître leur pouvoir et manquent de stratégies. On a observé que les membres individuelles jouent un rôle important au niveau de l'élaboration des dossiers et que les groupes associatifs sont essentiels pour établir la force de pression et pour s'assurer de la diffusion des dossiers et de l'information des femmes. Les participantes recommandent l'étude de l'opportunité de la formation d'un parti politique féministe en vue d'un débat sur la question à l'occasion du forum de **Femmes en tête**.

Atelier 5: Les femmes sont-elles en retard par rapport aux changements technologiques?

Après avoir recensé les programmes élaborés pour les femmes, on a constaté que ceux-ci sont parfois trop spécifiques et que le perfectionnement des femmes n'atteint pas toujours ses objectifs: il faut éviter les ghettos d'éducation et informer les jeunes filles et les jeunes femmes pour qu'elles aient une formation adéquate. On demande que le Conseil d'administration provincial et le Comité d'éducation de la FFQ aient une représentativité visible des communautés culturelles. On recommande également que la FFQ voit à ce que les sommes d'argent retirées du programme de l'assurance-chômage ne soient pas affectées à autre chose qu'à la formation professionnelle.

Atelier 6: La femme cadre et la femme professionnelle: modèles à imiter?

Deux préoccupations sont ressorties de cet atelier. D'une part, on veut que la FFQ se penche sur une nouvelle approche de l'organisation du travail qui tienne compte de l'obligation pour les personnes (hommes et femmes) de concilier leurs responsabilités familiales avec les exigences du travail. D'autre part, que la FFQ affirme sa volonté de voir reconnue l'équité salariale pour les femmes et de voir se réaliser des PAE dans les secteurs publics et parapublics. Enfin, on recommande que la FFQ favorise la syndicalisation des femmes, qu'elle continue à demander des services de garde et qu'elle fasse en sorte que les femmes aient droit à un congé de maternité bien rémunéré, à l'instar des travailleuses du secteur public.

Atelier 7: Les femmes: un champ d'expérimentation médicale?

Les participantes de cet atelier ont souligné l'importance pour les femmes de réfléchir sur le pouvoir qu'elles ont face à leur santé. On a entre autres observé que tout le cycle de reproduction des femmes est médicalisé, depuis l'apparition des menstruations jusqu'à la ménopause en passant par la contraception, la grossesse et l'accouchement. On recommande d'une part, que la FFQ travaille avec la coalition pour que soit établie une commission royale d'enquête sur les nouvelles technologies de reproduction afin de suggérer à cette commission des éléments de mandats et des noms de personnes et, d'autre part, que la FFQ continue ensuite à travailler sur les travaux de cette commission. On recommande que la FFQ crée un comité permanent sur la santé des femmes.

Atelier 8: À quel prix, une revanche des berceaux?

Cet atelier a permis de souligner la dimension prioritaire du dossier de la famille. Actuellement, la famille fait l'objet d'études et d'interventions de la part de différents types d'intervenant-e-s. La tâche parentale devrait pouvoir se concilier avec le travail à l'extérieur et ce, tant pour les femmes que pour les hommes. Il faut donc des garderies, des congés parentaux; on doit favoriser l'accès des femmes à l'emploi et conscientiser la population au partage des rôles. Face à cette réflexion, on recommande que la FFQ intensifie son lobby auprès des instances concernées pour qu'il y ait une véritable politique familiale et non une politique nataliste. La FFQ devrait augmenter sa visibilité dans ce dossier par des actions concrètes.

Atelier 9: Quels sont les nouveaux stéréotypes sexistes?

Les femmes continuent d'être victimes de stéréotypes. La publicité, la télévision, le cinéma, les vidéos et les journaux véhiculent des images dégradantes de la femme. L'atelier recommande que la FFQ fasse des pressions auprès de tous les paliers de gouvernement pour que la pornographie soit éliminée. On a constaté l'importance de créer des cours adéquats d'éducation sexuelle et d'autres pour contrer la violence trop souvent associée à la sexualité. On a souligné que la FFQ devrait travailler en concertation avec ses associations-membres qui ont une expertise dans ce dossier. On a jugé pertinent de demander la mise sur pied d'un comité permanent sur ce dossier prioritaire.

Atelier 10: La libération des femmes, un mouvement isolé ou solidaire des autres mouvements de libération?

Les participantes de cet atelier ont constaté une affinité entre le mouvement des femmes et ceux reliés à l'écologie, au syndicalisme, à la paix et à la coopération mondiale. On souhaite que la FFQ profite du potentiel offert par les autres mouvements pour former, avec ses associations-

membres, des comités ayant des intérêts, des buts et des objectifs communs afin de rationaliser les efforts. L'atelier a formulé une recommandation pour que soit favorisée l'intégration des femmes aux structures politiques. L'atelier recommande également que la FFQ fasse de la réforme du mode de scrutin un dossier prioritaire et qu'elle travaille à implanter la représentation proportionnelle et en fasse la promotion tant auprès de l'opinion publique que des partis politiques.

La plénière

Après avoir dressé une synthèse des contenus d'ateliers et avoir lu les recommandations proposées par les participantes, j'ai invité, en tant qu'animatrice de la plénière, la présidente sortante, Ginette Busque, ainsi que la secrétaire, Denise Crête, à réagir aux propositions issues de ces ateliers. Les participantes ont ainsi pu préciser ce qui leur semblait le plus important à retenir.

C'est au cours de la plénière qu'ont été adoptées pour recommandations à l'Assemblée générale annuelle (AGA) certaines de ces recommandations dont celles des ateliers 2,3 et 9. Le procès-verbal de l'AGA contient le détail de ces recommandations ainsi que les autres résolutions d'urgence qui ont été présentées à l'AGA.

Les recommandations issues des ateliers sont disponibles sur demande à la FFQ pour ses membres individuelles et associatifs.

Félicitations aux membres du Conseil d'administration provincial 1989-90

L'Assemblée générale annuelle avait lieu le lendemain du colloque, le dimanche 7 mai 1989. À cette occasion, on a procédé à l'élection d'un nouveau Conseil d'administration provincial qui est cette année ainsi formé.

Présidente: Constance Middleton-Hope

Vices-présidentes: Ginette Legault (responsable des associations)

Hélène Sarrasin (responsable des membres)

Secrétaire: Denise Crête

Trésorière: Germaine Vaillancourt

Représentantes des conseils régionaux

Lac St-Jean: Monique Imbeau

Montréal: Gisèle Bérubé

Québec: Hélène Sarrasin

Saguenay: à déterminer

Représentantes des associations

Nadia Benzrihem, Cécile Coderre, Michelle Côté, Ginette Legault, Huguette Maltais, Guylaine Matte, Maryse Nault et Glenna Uline.

Bienvenue aux nouvelles associations-membres de la Fédération des femmes du Québec

- Alliance professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
- Alliance québécoise des sages-femmes praticiennes
- Association des femmes immigrantes de l'Outaouais
- Association québécoise de défense des droits des pré-retraité(e)s et des retraité(e)s (A.Q.D.R.)
- Centre de femmes L'Étincelle
- Centre des femmes du Temiscouata L'Aurore
- Centre des femmes La Sentin'Elle (Cap-aux-Meules)
- Centre'Elles
- Centre Émersion
- Centre Étape
- Centre-femmes d'Aujourd'hui (Québec)
- Centre-femmes de Lotbinière (St-Flavien)
- Cinquième Monde (Québec)
- Collectif d'accompagnement à l'accouchement «Les accompagnatrices» (Québec)
- Collectif d'intervention auprès des femmes victimes de violence
- Comité condition femmes de la C.E.Q. (Centrale d'Enseignement du Québec)
- Comité de la condition des femmes du SPPUQAR (Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Rimouski)
- Comité des femmes de la C.S.N. (Confédération des syndicats nationaux) du Bas St-Laurent
- Comité femmes de la Fédération autonome du collégial
- Comité femmes de la Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium
- Fédération des secrétaires professionnelles du Québec
- Femmes en affaires du Lac St-Jean Est (Les)
- Jonathan (Québec)
- Maison des femmes de Baie Comeau
- Maison d'hébergement La Chambrée
- Maison d'hébergement L'Amie d'Elle inc. (Forestville)
- Naissance-Renaissance
- Regroupement des femmes de la Côte Nord (Baie Comeau)
- Regroupement des femmes du Grand-Beauport
- Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale
- South Shore University Women's Club
- Syndicat des agricultrices Outaouais-Laurentides
- Vidéo-femmes

Extrait de:

Sexes et militantisme

auteures:

Anne-Marie Gingras, Chantal Maillé, Évelyne Tardy

Pour les deux tiers des militantes et militants qui ont participé à notre recherche, les femmes sont soit mal représentées, soit plus ou moins bien représentées (dans les postes de pouvoir des syndicats et des partis politiques).

Mais cette conscience ne se traduit pas nécessairement par un appui inconditionnel à l'action positive. En effet, trois personnes sur dix se disent favorables et deux sur dix ne s'opposent pas à une telle mesure mais doutent de son efficacité à régler le problème de la sous-représentation des femmes. Par contre, c'est un peu plus de quatre personnes sur dix qui rejettent cette formule. (...)

Dans les partis politiques, l'action positive constitue un concept généralement mal compris et ce, surtout pour les personnes ayant peu de responsabilités. L'incompréhension du concept d'action positive se retrouve tant chez celles et ceux qui approuvent cette mesure que chez les gens qui s'y montrent défavorables. On nous a répondu par exemple: «je suis pour l'action positive si les gens sont compétents» ou encore «je suis contre, je pense qu'il vaut mieux essayer de s'infiltrer partout». On a entre autres l'impression que la compétence va être mise au profit du sexe, qu'on va obliger des femmes réticentes à occuper des postes et, qu'il va falloir travestir les règles les plus élémentaires de la politique, c'est-à-dire favoriser les gens qui n'ont ni le talent, ni l'énergie, ni le temps d'assumer des responsabilités. (...)

On ne fait aucune concession aux femmes quand il est question de suivre les règles du jeu telles qu'elles sont établies et ce, particulièrement chez ceux qui occupent des postes importants, même s'ils se sont montrés plus conscients de la sous-représentation des femmes et sensibles aux obstacles qu'elles rencontrent en politique. On ne concède pas même un centimètre de terrain au sexe opposé. (...)

Pour les hommes, la parité des sexes dans des fonctions de pouvoir est certes légitime, mais à condition que cela ne les dérange pas. Un militant politique résume sans grande subtilité cette attitude: «Je suis pour que les femmes prennent leur place, toute leur place, mais pas la nôtre!»

Remerciements à Ginette

C'est un «nouveau départ» pour Ginette Busque!

En effet, avec la fin de son mandat à la présidence de la FFQ, Ginette se consacrera à ses nouvelles responsabilités au poste de vice-présidente pour l'est du Canada du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme à compter du mois de juin.

Celles qui ont eu la chance de la côtoyer à la Fédération connaissent sa capacité de travail proverbiale et sa grande compétence dans l'analyse des problèmes touchant les conditions de vie et de travail des femmes.

En travaillant de concert avec les membres de la permanence, du Conseil d'administration, des comités permanents, des conseils régionaux et des associations-membres de la FFQ, Ginette a su donner vigueur et visibilité à nos interventions ces trois dernières années. Nous l'en remercions.

Nul doute qu'elle saura relever le nouveau défi qui l'attend. Nous lui souhaitons la meilleure des chances.

Ginette Legault

au nom des membres de l'exécutif 1989-90

OUTILS

Inform'elle offre un service gratuit et confidentiel d'informations juridiques et paralogales sur le droit de la famille: séparation et divorce, union libre, aide sociale, aide juridique, succession et testament, etc.

Vous pouvez appeler du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h à 15h30, au (514) 443-8221 pour plus de renseignements.

La Direction du développement scientifique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science annonce un **programme de soutien aux activités de diffusion de la culture scientifique et technique**. Les organismes privés à but non lucratif sont invités à présenter des projets portant soit sur le volet général (date limite 16 juin), soit sur le volet Femme, science et technologie (date limite 5 septembre) destiné à appuyer financièrement des projets s'adressant aux femmes.

Pour connaître les modalités et obtenir les formulaires appropriés, prière d'appeler au (418) 643-3008.

Le Canadien National lançait, en mars dernier, son **Programme de Bourses pour femmes 1989**, programme qui s'adresse aux femmes intéressées à développer leurs habiletés pour les postes de cols bleus dans la main-d'œuvre canadienne. Il s'agit de 68 bourses d'études de 600\$ chacune offertes dans certains établissements d'enseignement à travers le Canada.

Est admissible: toute femme déjà inscrite à l'un des programmes d'études autorisés dans l'un de ces établissements

Date limite d'application: le 28 juillet 1989

La liste des établissements d'enseignement concernés est publiée dans une brochure: **Équité en emploi**, Canadien National, C.P. 8100, Montréal H3C 3N4

Le groupe **Collectif le 5e monde - Solidarité internationale des femmes** publie un bulletin annuel fort intéressant traitant des actions et des luttes menées par les femmes à travers le monde (y compris au Québec). Ce bulletin est intitulé **UniversElle**. L'abonnement annuel est de 5\$ (ou 10\$ abonnement de soutien).

Également publié par le collectif et explorant le même thème: un document percutant sur la situation des femmes dans le monde intitulé **Au fil du travail, des éléments s'assemblent, des solidarités se tissent** (5\$ l'unité — prix ajusté à la baisse pour toute commande plus importante).

Pour informations: Cinquième Monde, 454, rue Caron, Québec Qc G1K 8K8, (418) 647-5855

Chez **Au bas de l'échelle** (groupe qui travaille pour la défense des droits des non-syndiqué-e-s), il y a du nouveau depuis le 1er avril dernier: en plus de l'horaire hebdomadaire habituel — de 13h30 à 17h — des services de consultations téléphoniques sont maintenant offerts les trois premiers mardis du mois, de 18h à 20h.

En plus, une soirée collective d'information sur les lois du travail est maintenant tenue tous les derniers mardis du mois à 18h.

Pour plus d'informations: (514) 270-7878

Félicitations

La Fédération des femmes du Québec tient à féliciter madame Marjolaine Goudreault, ancienne trésorière au Conseil régional du Lac St-Jean, pour sa nomination au poste d'adjointe exécutive au bureau de circonscription de l'Honorable Lucien Bouchard, ministre fédéral de l'Environnement. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

RÉGIONS

par
Monique Imbeau
présidente

**Conseil régional
du Lac St-Jean**

Dossier N.T.R.

Cette année, le Conseil régional du Lac Saint-Jean a approfondi, avec la collaboration du Centre de femmes «Maison aux Quatre-Temps», le dossier des nouvelles technologies de reproduction humaine. Le 19 avril dernier, nous organisons à cet effet un colloque régional intitulé **Famille technologique**.

Les objectifs de ce colloque étaient d'accroître la diffusion des connaissances scientifiques et d'outiller les femmes et les groupes afin de les amener à participer aux débats sociaux sur les questions touchant les N.T.R. Nous avons débuté cette journée par une conférence de madame Micheline Boivin, directrice de la recherche au Conseil du statut de la femme. Mme Boivin nous a fait l'historique de ce dossier. Ensuite, cinq panélistes nous informaient de ses divers enjeux: **psychosocial** (Suzanne Beaudoin); **juridique** (Edith Deleury); **éthique** (France Tardif); **ministère de la Santé et des Services sociaux** (Lise Dunnigan); **recommandations du Conseil du statut de la femme** (Suzanne Fontaine). En après-midi, la soixantaine des participantes au colloque ont partagé leurs réflexions. À la suite des conférences de l'après-midi, plusieurs

Session de formation des formatrices

par Catherine London
pour le Comité d'éducation

Les médias vous ont-ils toujours effrayée? Vous sentez-vous angoissée chaque fois qu'un-e journaliste vous demande une entrevue? Savez-vous rédiger un communiqué de presse qui soit à la fois efficace et «punchy»?

L'automne prochain vous sera offerte une occasion idéale d'apprendre à vaincre vos peurs, à mieux communiquer vos idées dans les journaux, à la radio et même à la télévision ainsi que d'approfondir vos connaissances des médias. Le Comité provincial d'éducation de la FFO, conjointement avec les services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), organise une session de formation des formatrices sur les médias. Cette session sera donnée à Montréal par Armande Saint-Jean, journaliste chevronnée et professeure au Département des communications de l'UQAM, et durera 45 heures réparties sur trois fins de semaine intensives:

- 1ère session: les 29, 30 septembre et 1er octobre 1989
- 2e session: les 13, 14 et 15 octobre 1989
- 3e session: les 3, 4 et 5 novembre 1989

La formation s'adresse aux femmes actives de la FFO ou de l'une ou l'autre de ses associations-membres. Son principal objectif est de développer chez les femmes ayant une certaine pratique des médias des habiletés plus grandes et plus polyvalentes en communication orale et écrite. Plus spécifiquement, la formation vise à apprendre à:

- définir le sens de l'intervention et de l'objectif poursuivi;
- identifier clairement le contenu du message;
- monter un dossier et faire des synthèses;
- choisir ses modalités d'intervention;
- développer son argumentation et convaincre;
- acquérir la confiance en soi;
- contrôler le stress et vaincre le trac;
- garder la maîtrise du débat.

Ont été prévus des exercices pratiques et des simulations. Le contenu touchera aux principes de base de la communication orale et à l'élaboration de dossiers dans l'optique spécifique d'une participation à des émissions télévisées ou radiophoniques. En plus, différents aspects de la culture des médias seront analysés.

Le nombre des participantes sera limité à dix-huit. Si le nombre des candidates retenues dépassait ce chiffre, nous utiliserions la répartition régionale comme critère de sélection.

Nous enverrons des lettres d'invitation et de plus amples renseignements aux conseils régionaux et aux associations-membres de la FFO dans les prochaines semaines.

Alors, ne manquez pas de réserver vos fins de semaine de l'automne prochain pour des moments stimulants et dynamiques de formation.

pistes d'action ont pu être dégagées.

1. Nous recommandons à la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Thérèse Lavoie-Roux, d'inciter les CLSC à mettre sur pied des groupes de support pour les couples utilisant ces technologies.

2. Nous recommandons que le gouvernement du Québec légifère pour que les recherches scientifiques se penchent davantage sur les causes de l'infertilité.

3. Nous recommandons que l'information sur les N.T.R. soit vulgarisée. Nous souhaitons d'autres colloques du genre

afin que la population en connaisse davantage.

Notre analyse de ce colloque est très positive. Nous sommes très satisfaites des recommandations. Nous continuerons à donner de l'information et restons très vigilantes dans ce dossier.

Le féminisme

EN REVUE

1265, rue Berri
Bureau 820
Montréal
Québec H2L 4X4
(514) 844.7049

RÉALISATION

Production

Gisèle Bérubé
Janou Gagnon
Rollande Guay
Catherine London
Monique Sauriol

Traitement de texte

Suzie Beaulieu

Infographie

Claudette Rodrigue

ISSN 0228-8478

Dépôt légal Bibliothèque nationale
du Québec

